
**Déclaration sur les « Principales
incidences négatives » sur la
durabilité**



Table des matières

1	Introduction :.....	2
2	Description des principales incidences négatives sur la durabilité (les « PIN »).....	3
3	Description des politiques destinées à identifier et hiérarchiser les PIN.....	11
4	Description des mesures prises au regard des PIN sur la durabilité.....	12
5	Résumé de la politique d'Engagement.....	12
6	Référence à des normes internationales	13

Les “incidences négatives” sur la durabilité

1. Introduction

L’expression “incidences négatives” provient de la réglementation européenne. Les « incidences négatives » sur la durabilité sont des critères repris dans la réglementation pour déterminer comment ils peuvent avoir un impact sur les facteurs de durabilité et, par conséquent, sur nos investissements (critères intitulés « négatifs » en vertu notamment du règlement européen 2019/2088 dit « SFDR » relatif à la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et les normes techniques réglementaires qui l’accompagnent). Ces « **incidences négatives** » sont les incidences des décisions d’investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont toute question dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, le respect des droits de l’homme et la lutte contre la corruption.

Le présent document constitue la déclaration relative aux **Principales Incidences Négatives** (ci-après les « **PIN** ») sur les facteurs de durabilité de Belfius Insurance en tant qu’acteur de marchés financiers au sens de la réglementation SFDR précitée. Belfius Insurance analyse les PIN sur les facteurs de durabilité au niveau de son entité en incluant les actifs suivants : les actions et les obligations, à l’exception de certains actifs pour lesquels les données nécessaires ne sont pas publiées, à savoir : les prêts hypothécaires, les immeubles et les fonds d’investissements. Les fonds relevant de la branche 23 ne font pas partie de la présente déclaration étant donné que ces fonds sont gérés par des gestionnaires de fonds externes, eux-mêmes soumis aux mêmes obligations dans le cadre de la déclaration sur les PIN que ces gestionnaires publieront.

La mise en œuvre de la présente déclaration se fera selon une approche progressive. Cette déclaration prendra effet à partir du 30 juin 2021 et fera l’objet d’une révision au moins une fois par an. Belfius Insurance actualisera donc périodiquement cette déclaration et y inclura des indicateurs et des données à mesure qu’ils seront disponibles. En attendant que cette déclaration soit complétée, la rubrique suivante de ce document contiendra un résumé de la déclaration des principales incidences négatives.

L’impact environnemental, social et sur la gouvernance des activités des sociétés dans lesquelles Belfius Insurance détient des participations est évalué de façon régulière au travers de notre processus de diligence raisonnable qui intègre les PIN. Ce processus consiste à faire un screening de ces sociétés avec un partenaire international de renom de manière à vérifier que celles-ci respectent les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour plus d’informations, veuillez consulter notre Politique d’Engagement publiée sur notre site : [Politique d’engagement Belfius Insurance](#)

Le rapport quantitatif sur les PIN individuelles pour tous nos investissements aura lieu pour la première fois en 2023 (avant le 30 juin) pour l’exercice de l’année 2022, qui sera inclus dans le tableau de la section 2 de cette déclaration.

2. Description des principales incidences négatives sur la durabilité (les « PIN »)

La quasi-totalité des types d'activité économique peut avoir un impact, aussi bien positif que négatif, sur différents indicateurs de durabilité. Belfius Insurance cherche à gérer de plusieurs façons le risque lié aux impacts négatifs potentiels de ses investissements en matière de durabilité, y compris à l'aide de critères de filtrage généraux, d'une surveillance du respect des normes et du système de notation ESG utilisé par Belfius Insurance. Par ailleurs, Belfius Insurance suit et évalue un ensemble d'indicateurs des PIN.

Comme souligné dans l'introduction, Belfius Insurance a pour objectif d'ajouter davantage d'indicateurs à mesure que ceux-ci seront disponibles.

D'un point de vue général, Belfius Insurance constitue une réserve financière afin de pouvoir répondre à ses obligations contractuelles en matière de versement de capitaux, de rentes et d'indemnités à ses clients. Cette réserve se compose principalement des primes d'assurance que le client a payées (par le biais de polices d'assurance non-vie, d'assurance pension et d'assurance vie).

Le principe de base de notre politique d'investissement revient au respect de normes et standards spécifiques (internationaux) qui sont repris dans notre politique « [Transition Acceleration Policy \(TAP\)](#) » qui a été approuvée le 25 mars 2021 au niveau du groupe Belfius et qui sera implémentée dans le courant de l'année 2021 et de l'année 2022.

Pour plus d'informations sur ces principes ESG, nous vous renvoyons à la rubrique « Belfius dans la société » [sur notre site web](#).

Le tableau ci-après reprend les PIN suivis et évalué au sein de Belfius Insurance lorsque des données relatives à ces PIN sont disponibles. Ce tableau reprend, dans leur ordre de présentation, les PIN obligatoires, dont deux optionnels, tels qu'ils figurent pour l'instant dans la réglementation dite « SFDR ».

Ce tableau reproduit le modèle obligatoire figurant dans cette réglementation, complété des PIN utilisés au sein de Belfius Insurance et de ceux qui ne le sont pas en raison de l'absence de données publiées les concernant.

Indicators applicable to investments in invested companies						
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact (year 2023)	Impact (year 2022)	Explanation	Actions Taken	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions				used as indicator
		Scope 2 GHG emissions				used as indicator
		From 1 January 2023, Scope 3 GHG emissions				used as indicator
		Total GHG emissions				used as indicator
	2. Carbon footprint	Carbon footprint				used as indicator
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies				
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector					used as indicator

Indicators applicable to investments in invested companies						
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact (year 2023)	Impact (year 2022)	Explanation	Actions Taken	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
	5. Share of nonrenewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage			Not used yet, as not enough data available	

	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector			Not used, as not enough data available	
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas			Not used, as not enough data available	
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average			Not used, as not enough data available	

Indicators applicable to investments in invested companies						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact (year n)	Impact (year n-1)	Explanation	Actions Taken
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average			Not used, as not enough data available	
SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas				Used as an indicator
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises			Not used, as not enough data available	

Indicators applicable to investments in invested companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact (year n)	Impact (year n-1)	Explanation	Actions Taken
SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS					
Social and employee matters	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies			Not used, as not enough data available
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies			Used as an indicator
	14. Exposure to controversial weapons (antipersonnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons			Used as an indicator

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact (year n)	Impact (year n-1)	Explanation	Actions Taken
SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS					
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries			
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law			Not used, as not enough data available

--	--	--	--	--	--	--

Indicators applicable to investments in real estate assets						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact (year n)	Impact (year n-1)	Explanation	Actions Taken
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels				Used as indicator
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy inefficient real estate assets				
Other indicators for principal adverse impact						
<i>[Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(b) in the format in Table 2]</i>						
<i>Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(c) in the format in Table 3]</i>						

Information on any other adverse sustainability impacts used to identify and assess additional principal adverse impacts on a sustainability factor referred to in Article 6(1)(d)]

Description of policies to identify and prioritize principal adverse sustainability impacts <i>[Information referred to in Article 7]</i>
Engagement policies <i>[Information referred to in Article 8]</i>
References to international standards <i>[Information referred to in Article 9]</i>
Historical comparison <i>[Information referred to in Article 6(4)]</i>

Les deux PIN optionnels suivis et évalués au sein de Belfius Insurance sont repris dans le tableau ci-dessous qui suit le modèle repris dans la réglementation dite « SFDR ». Ces deux PIN optionnels sont suivis car leurs thèmes respectifs concernent le contrôle de la gestion et la gouvernance, lesquels forment des critères bien suivis et important dans notre processus d'investissement.

Adverse sustainability indicator (PIN Disponibles)	Metric
3. Number of days lost to injuries, accidents, fatalities, or illness	Number/rate of accidents, injuries, fatalities in investee companies
12. Investments in companies without sustainable oceans/seas practices	1. Share if investments in investee companies without oceans/seas practices policies 2. Share of investee companies without sustainable ocean/seas practices

3. Description des politiques destinées à identifier et hiérarchiser les PIN

Le groupe Belfius a pour ambition de créer de la valeur à long terme et durable et d'être utile et inspirant pour la société belge d'une manière crédible. Une part importante de cette ambition consiste à réduire l'impact négatif de nos investissements en utilisant notre influence en tant qu'investisseur pour modifier le comportement des entreprises et des pays dans lesquels nous investissons, ou encore en cessant ou en limitant nos investissements dans des activités non durables. Nous avons identifié une série d'impacts négatifs principaux qui sont pris en compte de différentes manières dans nos produits financiers. Ces principaux impacts négatifs ont été identifiés en tenant compte des lois pertinentes (telles que la loi Mahoux, relative à divers types d'armes controversées), des normes internationales en matière de développement durable (telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), des meilleures pratiques internationales, des contributions obtenues auprès d'experts et des dialogues avec nos parties prenantes. En outre, la stratégie de Belfius en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un facteur important dans la définition des impacts négatifs que nous essayons d'atténuer, pour lesquels les objectifs de développement durable (ODD) ont été une contribution essentielle.

Bien que tous les principaux impacts négatifs identifiés doivent être considérés de manière cohérente et rigoureuse, nous donnons la priorité aux impacts négatifs liés au changement climatique et à la biodiversité, ainsi qu'à l'égalité des genres.

Au sein de Belfius Insurance, sous réserve de disponibilité des données, le département Investment fait procéder à un screening et suit les indicateurs des PIN sélectionnés pour tous les actifs gérés, à l'exclusion de certains actifs cités plus haut. L'assureur Belfius s'appuie sur des données publiées par les sociétés, d'une part, et provenant de fournisseurs de données ESG externes, d'autre part.

Les sociétés qui présentent un impact négatif moyen ou élevé selon plusieurs indicateurs sont identifiées en fonction de données acquises auprès de fournisseurs tiers et issues d'une analyse interne mené par le département Investment qui soumet ensuite le dossier au comité technique et le comité Alco de BI.

Le comité technique engagera par la suite un dialogue afin de mitiger le risque. Si le comité technique estime, après plusieurs interactions, que l'entreprise contrevient à notre propre politique TAP, nous pouvons décider d'exclure la société de notre portefeuille et notre univers d'investissement.

En 2020, nous avons publié [notre rapport annuel](#) sur la politique d'engagement par rapport au suivi des sociétés détenues sur les questions de stratégie, de performance financières et non financières, l'impact social, environnemental et la gouvernance d'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre politique ainsi que le rapport d'engagement dans la rubrique «Belfius dans la société ».

4. Description des mesures prises au regard des PIN sur la durabilité

Le département Investment de Belfius Insurance est responsable du système de suivi des PIN. Il identifie les cas à analyser et les mesures potentielles à prendre au niveau de l'entité Belfius Insurance.

Concrètement, les sociétés qui présentent un impact négatif potentiel pour notre portefeuille sont transmises au comité technique et au comité ALCO qui sont chargés de statuer sur les cas problématiques. Si des mesures sont à prendre au regard de notre politique ESG, le comité technique, à la demande de l'équipe Investment, entame dans ce cas un processus de dialogue avec l'entreprise afin de diminuer au maximum le risque de durabilité. La société concernée se voit attribuer un statut « watch list » pour la durée du processus de dialogue et des vérifications entreprises à son sujet. Ensuite, après investigation interne, le comité technique décide si l'investissement est autorisé ou non, si il faut désinvestir et dans quelle mesure vendre notre participation. Les entreprises du portefeuille font l'objet d'un suivi continu et, au moins une fois par an, une nouvelle sélection est effectuée pour chaque entreprise avec l'aide de prestataires de données ESG externes. Chaque année, Belfius Insurance demande à un auditeur indépendant de contrôler que le portefeuille d'investissements a bien été géré conformément à la politique ESG du groupe Belfius et d'en attester le contrôle.

5. Résumé de la politique d'Engagement

Belfius Insurance réalise différentes activités d'engagement au sein des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en vue de soutenir et d'améliorer les pratiques ESG de ces sociétés.

Parmi les outils utilisés pour défendre activement notre politique d'Engagement au sein de ces sociétés, figurent :

- 1) Le vote et la participation aux assemblées générales annuelles (AG) dans les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations importantes définies dans notre [politique d'Engagement](#) ;
- 2) L'engagement direct auprès des sociétés et le dépôt de résolutions écrites d'actionnaires.
- 3) Le Proxy voting (l'exercice de nos droits de vote par un mandataire suivant nos instructions) pour les petites participations détenues dans les sociétés en portefeuille.

A cet égard, Belfius Insurance a récemment conclu un contrat qui délègue dans certains conditions à Candriam le pouvoir de nous représenter et d'exercer nos droits de vote en fonction de nos instructions dans les assemblées tenues par les sociétés dans lesquelles nous détenons ces participations dans notre portefeuille d'investissement.

Les engagements de Belfius Insurance portent généralement sur des questions liées à l'un des principaux domaines d'intérêt identifiés dans la stratégie ESG de Belfius Insurance :

- Environnement
- Normes du travail
- Gouvernance d'entreprise de qualité

6. Référence à des normes internationales

L'application des PIN de Belfius Insurance repose sur les Objectifs de développements durable des Nations Unies (ODD) et sur les conventions et normes internationales pertinentes.

Le groupe Belfius est signataire des textes suivants :

Au niveau international :

- Le Pacte Mondial des Nations Unies (GC des Nations Unies)
- Les principes de l'assurance durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI PSI)
- Les principes de la banque responsable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI PRB)
- Les principes de l'investissement responsable de l'ONU (UN PRI)

Au niveau belge:

- The Belgian Alliance for Climate Action (BACA)
- The Women in Finance Charter
- The Institute for Sustainable IT (ISIT-BE) charter

- L'Alliance belge pour l'action climatique (BACA)

- La charte des femmes actives dans la finance
- La charte de l'Institut pour un informatique durable (ISIT-BE)

A ce sujet, voyez le lien vers le site web de Belfius : <https://www.belfius.be/about-us/en/belfius-community/our-norms-and-standards>

Plus de détails figurent également dans notre rapport annuel/ annual report:

Notre engagement à appliquer les principes de l'entreprise durable :

Nos 10 engagements pour 2025-2030 définissent des ambitions concrètes dans la transition vers une société plus durable. En plus de ceux-ci, nous nous engageons également à respecter une série de principes directeurs émis par divers organismes internationaux. Depuis 2020, Belfius est signataire de trois conventions fondamentales :

- Le **Pacte mondial des Nations Unies** : il encourage les entreprises à appliquer volontairement des principes universels de développement durable, dont 10 principes relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Les **Principes pour la banque responsable**, formulés en 2019, fournissent au secteur bancaire un cadre pour établir un système bancaire durable et responsable où la stratégie, le portefeuille, les transactions et la gestion des affaires tiennent profondément compte de la durabilité.
- Les **Principes pour l'assurance durable** fournissent au secteur un plan mondial étape par étape pour une gestion innovante des risques et le développement de solutions d'assurance capables de répondre aux risques et opportunités liés aux questions environnementales, sociales (vieillesse de la population, soins de santé, répartition des richesses, etc.) et de gouvernance.

Notre engagement envers ces conventions nous oblige non seulement à respecter une série de principes, mais aussi à communiquer nos progrès de manière transparente sur les sites web des organisations concernées. Le premier rapport de ce type aura lieu au printemps 2021. Un reporting similaire a déjà eu lieu dans le cadre des exigences des **Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable** (UNPRI), signés en 2019 par Belfius Investment Partner, notre filiale de gestion et d'administration de fonds d'investissement.

Depuis 2019, Belfius est également signataire de la **Charte de la diversité** des femmes actives en finance, une initiative visant à améliorer l'égalité des sexes dans le secteur financier.

Au niveau belge, Belfius a participé au lancement de l'**Alliance belge pour l'action climatique** (BACA) en 2020, une initiative conjointe du réseau belge de développement durable (The Shift), et du WWF Belgique. L'Alliance rassemble des entreprises et des organisations qui ont la ferme intention d'ouvrir la voie à une économie plus sobre en carbone, en augmentant leurs ambitions climatiques conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Belfius s'engage notamment à définir des " objectifs fondés sur la science " afin de continuer à réduire ses émissions de CO2 à plus grande échelle, dans l'ensemble de ses activités.

Autre fait récent, Belfius est devenu membre de l'Institut belge pour l'informatique durable (ISIT-BE) depuis sa création en octobre 2020. Ce " think and do tank " belge s'inspire de l'Institut du Numérique Responsable (INR) français. À l'heure de la transformation numérique, son ambition est de rassembler des entreprises, des organisations et des individus pour les aider à réduire l'empreinte environnementale et sociale de leurs systèmes informatiques. En 2021, Belfius a signé la charte ISIT-BE qui nous engage à évoluer vers un système informatique durable. Il s'agit non seulement de réduire l'impact environnemental, mais aussi de développer des services numériques accessibles et inclusifs et de favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs grâce au numérique, tout en maintenant des pratiques numériques éthiques et responsables avec des technologies et services transparents et mesurables.

Les informations qui précèdent sont publiées au 30 juin 2021 et peuvent être mises à jour ou adaptées pour tenir compte de futures exigences réglementaires directement ou indirectement liées à la mise en œuvre du règlement SFDR et des normes techniques issues des réglementations européennes ou nationales qui l'accompagnent.
